

LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE PRÊT DU PUY-DE-DÔME (BDP)

Appelée plus familièrement BDP, elle a été créée en 1970, avec pour mission de développer la lecture publique dans les communes de moins de 10.000 habitants.

Depuis le 1er janvier 1986, elle est un service culturel du Conseil général et rattachée à la Direction générale de la Vie Collective.

LE RÉSEAU DE LA BDP

- ❖ **Ses 4 bibliobus et son médiabus** parcourent chaque année 60.000 km ; ils desservent 378 lieux de lecture répartis dans 357 communes du Puy-de-Dôme.
 - Son réseau de lecture publique touche 309 000 habitants (328 points de desserte).
 - La BDP dessert aussi des publics captifs (50 dépôts en collectivités).
 - Chaque point de desserte est renouvelé -gratuitement- 3 fois par an.
 - Les collections présentes dans les communes sont très souvent composées exclusivement de documents émanant de la BDP ; mais, quelques communes allouent un budget à leur bibliothèque pour acquérir des documents qui leur seront propres.
 - Les bibliothèques à vocation intercommunale voient désormais le jour.
- ❖ **36 agents travaillent pour la BDP** : 32 à Clermont-Ferrand (la « Centrale ») et 4 à Issoire, (« l'Annexe BDP »).
- ❖ **Ces 2 sites ne reçoivent pas de lecteurs dans leurs locaux** : ils sont à la disposition des quelques 1 500 bibliothécaires du réseau (1300 bénévoles et 200 salariés environ).

LES 4 PRINCIPALES MISSIONS DE LA BDP

- ❖ **PRÊTER** : A partir de ses deux sites, la B.D.P. met à disposition des communes plus de 350.000 documents multimédias pour tous les publics et dans tous les domaines :
 - **des livres** : romans, documentaires, bandes dessinées, albums, etc.
 - *près de 300 000 documents.*
 - **des documents sonores** : variétés françaises, musiques du monde, classique, jazz, rock, bandes originales de films, musique pour enfants et des livres enregistrés
 - *disques compacts et cassettes audio = plus de 45 000 documents.*
 - **des documents multimédias** : films de fiction, dessins animés, documentaires
 - *cassettes vidéo et dvd vidéo = plus de 20 000 documents,*
 - *cédéroms et dvd-rom = plus de 2 500 documents.*
- ❖ **ANIMER** : La B.D.P. participe à la promotion de la lecture :
 - en prêtant gratuitement aux bibliothèques des expositions, des malles thématiques, des Raconte-tapis, des livres précieux ou originaux ;
 - en collaborant avec les bibliothèques qui organisent des concours et des animations ;
 - en organisant des rencontres débats avec des auteurs.
- ❖ **FORMER** : La B.D.P. élabore un Plan annuel de formation qui propose :
 - des stages d'études thématiques ou pratiques, animés par des intervenants extérieurs et une partie du personnel de la BDP. Ils sont destinés aux salariés, contractuels ou bénévoles du réseau. Ces stages peuvent avoir lieu à la B.D.P. ou être décentralisés.

- ❖ **CONSEILLER** : La B.D.P. mène des missions d'ingénierie pour les communes :
 - conseil et aide technique pour l'aménagement, l'agrandissement ou la construction,
 - constitution des collections,
 - étude et mise en forme de projet d'informatisation,
 - aide à l'instruction des dossiers de subventions (investissement, fonctionnement et Dotation Générale de Décentralisation),
 - participation aux jurys de recrutement.

EVOLUTION DU SERVICE EN QUELQUES CHIFFRES :

- 1974 : 7 agents - 42 000 documents - 132 dépôts - 64 000 prêts annuels
- 1982 : 12 agents - 104 000 documents - 239 dépôts - 157 000 prêts annuels
- 1988 : 22 agents - 180 000 documents - 312 dépôts - 211 000 prêts annuels
- 2004 : 36 agents - 350 000 documents - 378 dépôts - 470 000 prêts annuels

❖ LE POINT LECTURE A L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT :

Ouvert le 24 avril 1997, ce Point lecture s'adresse aux agents du Département. D'abord situé dans une pièce aveugle garni de rayonnage de garage, il est désormais dans un local plus spacieux et surtout plus lumineux situé en face du COS. Equipé de mobiliers de bibliothèques, cet espace est ouvert le jeudi de 12h30 à 14h00. Le prêt est gratuit.

- **4 000 documents multimédias :**
 - 1 800 livres pour adultes, 800 pour les enfants, 800 disques compact, 400 vidéo cassettes et 70 cédéroms.
- **6 000 documents environ seront prêtés en 2005 aux 188 agents inscrits :**
 - De plus en plus d'agents empruntent des documents pour eux ou leurs enfants ; ainsi 1 713 prêts ont été enregistrés entre le 6 janvier et le 24 mars 2005.

L'ÉQUIPE DE LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE PRÊT

- ❖ **Mme Pierrette DAFFIX-RAY**, Vice-Présidente en charge de la culture, de la vie associative et des sports.
- ❖ **Monsieur Maurice PUJOL**, le Directeur général de la DGVC,
- ❖ La Bibliothèque Départementale est dirigée par **Aude van HAERINGEN**, Secrétaire générale et **Dominique BARBAT**, Conservateur.

❖ **La BDP compte 36 agents**, répartis sur les 2 sites et par sections :

A Clermont-Ferrand :

- 14 bibliothécaires : section « Adultes » (7) ; section « Audiovisuelle » (4) ; section « Jeunesse » (3) ;
- 10 administratifs : direction, comptabilité, communication, gestion des plannings, secrétariat ;
- 4 chauffeurs,
- 4 agents à l'équipement.

A Issoire :

- 3 bibliothécaires dont 2 à mi-temps ;
- 1 chauffeur.

Contacts : Bibliothèque départementale de Prêt

**9, rue de Flamina
Clermont-Ferrand - 63100
Tél. 04 73 25 84 80
Fax. 04 73 25 84 89**

**Annexe de la BDP
ZAC les Listes - 3, impasse Emile Zola
Issoire - 63500
Tél. 04 73 55 06 91**

EN 2005, LA BDP DU PUY-DE-DÔME FÊTE SES 35 ANS !

- 1970 : Création de la BCP, hébergée dans les locaux de la Faculté de Droit à Clermont-Ferrand.
- 1972 : La BCP investit ses propres locaux Cours Sablon.
- 1982 : Installation, au 9 rue de Flamina, dans les locaux qu'elle occupe toujours.
- 1986 : La BDP du Puy-de-Dôme passe sous tutelle du Département et devient un des services culturels du Conseil général.
- 1986 : Acquisition des premières cassettes audio et d'un 3^{ème} Bibliobus.
- 1988 : Acquisition des premiers disques compacts.
- 1989 : Ouverture du Point d'Appui à Issoire dans le cadre d'une convention avec la Mairie d'Issoire. Achat d'un 4^{ème} Bibliobus.
- 1991 : Acquisition des premières cassettes vidéo.
- 1992 : La BDP se dote de son premier Musibus.
- 1995 : Démarrage du prêt informatisé.
- 1997 : Acquisition des premiers cédéroms.
- 2000 : Acquisition des premiers DVD vidéo.
- 2002 : Mise en place de la sectorisation.
- 2004 : Changement du logiciel de gestion de bibliothèques.

EN 2005, 60^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA CRÉATION DES BDP

« L'entretien d'une bibliothèque publique dépasse les possibilités budgétaires de la plupart des petites communes. [...] Il est nécessaire que l'Etat vienne en aide à ces communes. Les expériences françaises et étrangères ont montré qu'à l'octroi de subventions ou à des dons de livres, il fallait préférer un dépôt temporaire et renouvelable de livres ».

De ce constat fait par le gouvernement en mars 1945 découlera la création des BCP (Bibliothèques Centrales de Prêt des départements) en France par ordonnance ministérielle du 2 novembre 1945 : *«[...] ce ravitaillement doit être assuré dans chaque département par une bibliothèque centrale disposant d'un bibliobus ».*

Quatre grandes périodes de développement marquent l'histoire de la lecture départementale en France.

De 1945 à 1970, les BCP travaillent essentiellement avec le réseau scolaire ; c'est souvent l'instituteur qui fait office de bibliothécaire bénévole, tout comme il assure le rôle de secrétaire de mairie ! Une circulaire de 1968 prône la création d'animations autour du livre.

Les années 70 vont être une décennie particulièrement importante pour les BCP avec quelques dates clés. En 1975, les BCP passent sous la tutelle du Ministère de la culture et la Direction du livre est créée. En 1978, une circulaire insiste sur les missions de la lecture tout public et sur la politique de création de bibliothèques relais incluant un conventionnement avec les communes.

1981 à 1985 : 4 années importantes en matière budgétaire qui marquent la forte volonté de développement de la lecture publique en France. Les 17 dernières BCP sont créées. Le plan d'informatisation des BCP est mis en place.

1986 à nos jours : à la suite des lois de décentralisation, les BCP sont placées sous l'autorité des Conseils généraux le 1^{er} janvier 1986. Dans la poursuite de la dynamique impulsée par l'Etat, les départements augmentent considérablement les moyens alloués à la politique de la lecture, complétant à plus ou moins grande échelle la Dotation générale de décentralisation.

C'est en 1992, Loi du 13 juillet, que les bibliothèques centrales de prêt (BCP) adoptent leur nouvelle dénomination Bibliothèques départementales de prêt (BDP).